

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 11 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 5 décembre 2017
Date de publication : 19 décembre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M.
Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-
AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu
BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M.
Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme
Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée
DRUET

Référence

N° 17.11.12.127

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**

Mise à disposition d'agents
de la Ville de Dole auprès
du Syndicat Mixte de
gestion de la cuisine
centrale « La Grande
Tablée »

Secrétaire de séanceCatherine NONNOTTE-
BOUTON**Rapporteur**

Nathalie JEANNET

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
17.11.12.130)

Conseillers absents en cours de séance :

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ
(DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ;
Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

En application des articles L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Ville de Dole participe au fonctionnement du Syndicat Mixte ouvert de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », et assure notamment la mise à disposition d'agents municipaux auprès de celui-ci.

En raison de l'augmentation de son activité, le Syndicat Mixte a dû procéder au recrutement, par le biais de la Ville de Dole, de deux agents technique afin de renforcer l'équipe du Syndicat Mixte.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale (articles 61 à 63), ces agents municipaux seront mis à disposition du Syndicat Mixte.

Les mises à disposition de ces agents débiteront pour l'un, à compter du 1^{er} septembre 2017, et pour l'autre, à compter du 13 novembre 2017, correspondant respectivement à la date de leur recrutement.

Ces mises à disposition sont prévues pour un an, renouvelables par tacite reconduction.

Les conventions de mise à disposition individuelle prévoient notamment les modalités de remboursement des frais par le Syndicat Mixte.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 8 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 33 voix pour, Mme Nathalie JEANNET ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** les projets de conventions de mises à disposition de deux agents de la Ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablee » tels qu'annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
- **NOTE** que le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablee » versera à la Ville de Dole les montants correspondant à ces mises à disposition, tels que fixés dans les conventions de mises à disposition.

*Fait à Dole, le 11 décembre 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
- Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablee »

Jean-Baptiste GAGNOUX

